Image not found or type unknown

Fonction publique territoriale, heures complémentaires.

Par **kate**, le **23/09/2008** à **16:13**

Bonjour,

Lorsque l'on travaille dans la FPublique Territoriale, à temps non complet (17h30 hebdo), 1/ jusqu'à combien d'heures complémentaires peut on effectuer pour les besoins du service ? 2/ sont elles majorées ? en semaine et (dimanche, nuit)...Si elles ne sont pas majorées ouvrent elles droit à des jours de congés supplémentaires ?
Cordialement, C.Tournier.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés